



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 10481

## Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les mouvements récents dans le secteur de l'éolien français. En effet, la France est le deuxième site « éolique » d'Europe. Mais, dans ce secteur, un mouvement de concentration est inéluctable eu égard aux coûts d'entrée sur le marché et aux sommes engagées dans le maintien des infrastructures essentielles au bon fonctionnement de cette technologie. L'enchère record de Suez, déposant une offre valorisant la Compagnie du vent de 723 millions d'euros, annoncée le 28 octobre dernier, est révélatrice de ce phénomène jugé néfaste à la concurrence par la communauté des experts et des économistes. Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure nos autorités de régulation pourraient se saisir de ce problème pour apporter des solutions rapides et efficaces à ce phénomène de concentration.

## Données clés

**Auteur :** [M. Charles-Ange Ginesy](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10481

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement et aménagement durables

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 novembre 2007, page 6951

**Question retirée le :** 8 avril 2008 (Fin de mandat)